Image not found or type unknown

Division maison et plue-value

Par **Claire Serrano**, le **08/04/2018** à **23:33**

Bonjour,
j'ai acheté depuis plusieurs années une maison qui est en fait la réunion de deux maisons mitoyennes, elles ont été réunies par une simple porte. Elles ont d'ailleurs encore chacune un compteur d'eau séparé (mais un compteur électrique unique). Je souhaite les reséparer pour les vendre, en rénovant la plus petite des deux. A l'heure actuelle, l'ensemble est ma résidence principale. En les séparant juridiquement, l'une des deux devient de fait ma résidence secondaire. Je devrai donc payer une plue-value lors de la vente. Mais la plue-value se réfère au prix d'achat du bien. Or le bien que j'ai acheté sera différent, en m2, de celui que je vais vendre, puisque d'une seule maison on passera à deux. Comment va-t-elle donc être calculée ? et comment dois-je procéder, sachant que le coût des travaux peuvent être pris en compte lors de la vente d'une résidence secondaire ? séparer les deux et faire les travaux, ou ne les séparer qu'une fois les travaux terminés ? merci

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés